

SAS A2N
Société par actions simplifiée
au capital de 17 584,58 €,
Siège social : 12 rue des muscadels, 34970 Lattes
Immatriculé au RCS de Montpellier 902467463

Procès-Verbal en date du 7 septembre 2023

AG EXTRAORDINAIRE

Le jeudi 7 septembre 2023,
Les associés de la société A2N, société par actions simplifiée au capital de 17 584,58 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 12 rue des muscadels 34970 Lattes, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Roch Deriaz
- Adeline Deriaz

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Roch Deriaz, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'Adeline Deriaz au poste de Directrice Générale ;

- Création du poste de Directrice Générale
- Nomination de la directrice générale
- Définition du périmètre d'action de la directrice générale
- Rémunération de la directrice générale

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la création du poste de directrice générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale propose que Adeline Deriaz, née Confrère le 10 septembre 1987 à Villeneuve Saint Georges (94) et demeurant au 12 rue des muscadels 34970 Lattes, soit nommée Directrice Générale de la SAS A2N.

Les statuts de la société A2N ont été mis à jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale propose que le périmètre d'action de la directrice générale soit le même que le périmètre d'action du président comme définit à l'article 19 des statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉOLUTION

La directrice générale ne recevra aucune rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les statuts de la société ont été modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et les associés.

Fait en 1 original,

À Lattes, le 7 septembre 2023

Roch Deriaz

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Adeline Deriaz

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a cross-like shape inside.